

Bulletin d'adhésion

Association Sensoridys 2025-2026

SensoriDys est une association de patients loi 1901, ouverte à **toute personne se sentant concernée par le Syndrome de Dysfonction Proprioceptive**. Les professionnels de santé prenant en charge cette Dysfonction peuvent rejoindre l'association et s'engagent à défendre les intérêts de l'association en la faisant connaître, mais leur statut sera celui de simple membre.

Votre adhésion à SensoriDys, est valable du jour de votre adhésion **au 31 décembre de l'année 2026**, elle suppose que vous ayez pris connaissance des [statuts de l'association et de son règlement intérieur](#), disponibles sur notre site <https://sensoridys.fr>. (Pour une famille, autant d'adhésions que de personnes souhaitant adhérer, tarif réduit dès la deuxième adhésion).

	1^{er} adhérent	2^{ème} adhérent	3^{ème} adhérent
Nom* :			
Prénom* :			
Adresse* :			
Mail* :			

Il est important de nous fournir **une adresse mail valide et lisible** qui nous permettra de vous informer et **une adresse postale précise** si vous désirez des flyers.

MEMBRE ACTIF : Patient SDP Accompagnant/famille/Ami

MEMBRE : Professionnel de santé

COTISATION : MEMBRE ACTIF : **20 €**

MEMBRE : **25 €**

A compter de la 2^{ème} adhésion dans la famille (par personne) : **7.00 €** ×

Tarif Non imposable : **7.00 €** (pas de déduction fiscale)

FAIRE UN DON - Indiquer le montant :

Je souhaite participer à l' information sur la dysfonction proprioceptive :

MEMBRE ACTIF : lot flyer Sensoridys + 1 dépliant « scolarité » + livret « Petits carnets recherche »

MEMBRE lot 20 flyers Sensoridys + 1 livret « Petits carnets recherche » + 1 dépliant « scolarité »

Adresser ce bulletin complété à l'adresse de gestion (en rose), et accompagné du règlement par chèque payable en France à l'ordre de « **Sensoridys** » :

SensoriDys, chez Mme Grandvincent Corinne, 50 rue d'Hauteville, 21121 Daix

Date* : / / 202...

Signature* :

* : obligatoire

Association reconnue d'intérêt général et ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % dans la limite de 20% du revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera délivré pour le montant de votre adhésion.

Les renseignements contenus dans le présent bulletin d'adhésion faisant l'objet d'un traitement informatisé, vous disposez conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 d'un droit d'accès et de rectification que vous pourrez exercer en nous écrivant. Ces informations nominatives sont exclusivement à l'usage de notre association et ne peuvent être communiquées à des tiers sauf aux organismes publics pour répondre à des obligations légales.